

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 DES MEMBRES DE « LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS » TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 19 NOVEMBRE 2019 À 17 H 00, SIMULTANÉMENT À L'HÔTEL HOLIDAY INN CENTRE-VILLE À MONTRÉAL ET À L'HÔTEL PLAZA QUÉBEC À QUÉBEC

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 17 h 15.

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose que M^e Marc Dion agisse à titre de président d'assemblée.
M^e Isabelle Dupuis appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose que M^e Ève Ringuette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.
M^e Paul Morin appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^e Marc Dion procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres présents n'ont aucun sujet à ajouter au projet d'ordre du jour.

M^e Marc Dion propose d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection des administrateurs
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2018
6. Rapport du président
7. Rapport de la trésorière
 - Approbation des états financiers 2018-2019

- Nomination d'un auditeur indépendant
- Prévisions budgétaires 2019-2020

8. Liste des sections de travail et des représentants

- Modifications apportées à la liste des sections de travail et des représentants de section depuis l'assemblée générale annuelle de 2018

9. Période de questions

10. Divers

11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

M^e André Gauvin a été élu vice-président par acclamation.

M^e Ève Ringuette a été élue secrétaire par acclamation.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION :

M^e Paul Morin a apporté des corrections (coquilles et forme) au projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

A. Mandat est de voir à la bonne marche de l'Association. Les choses vont rondement.

B. Recours

- Contestation de la loi spéciale : compte tenu de l'appel du PGQ, LANEQ a déposé un appel incident pour une ordonnance de nomination d'un tiers indépendant afin de fixer nos conditions de travail au sens de l'arrêt Saskatchewan de la CSC.
- TAT: après analyse et conseils des procureurs, un appel avait peu de chance d'être autorisé, à l'exception de l'ARQ sur les critères de décision déraisonnable.
- Les griefs relatifs à la grève (26 catégories) sont en médiation : Environ 60% des dossiers sont réglés. Des changements au Secrétariat du Conseil du trésor, changement de représentant et d'avocat, ont occasionné des délais.

La médiatrice va convoquer une nouvelle rencontre, mais au moins le 2/3 des dossiers est réglé. Les dossiers restants dans les plus litigieux. Si on ne parvient pas à une entente, ces griefs iront en arbitrage.

Question M^e Alexis Milette – Contentieux Montréal : Avant décision sur le règlement, est-ce que les gens concernés seront consultés ?

M^e André Gauvin : Oui.

Question M^e Caroline Renaud – MJQ : Sur les 26 catégories, quelles catégories devraient être réglées ?

M^e André Gauvin : Aucune réponse pour le moment comme un bloc n'a pas été traité encore. Il faudra voir à la fin. Certaines questions sont horizontales. Le dossier des 3h minimum est bien avancé.

Question M^e Stéphanie Garon – Contentieux Montréal : Bloc non attaqué encore, lequel ?

M^e André Gauvin : Le bloc 6, concernant beaucoup de catégories, entre autres rémunération variable, avancement d'échelon, etc.

M^e Marc Dion : Concernant le litige des 10 jours de salaire versé après le début de la grève, le dossier est en révision judiciaire et l'audition est prévue pour février 2020.

- Négociations: priorité à tenter de conclure une entente de travail pour l'ARQ. La dernière proposition a été rejetée le 30 octobre dernier. Rencontre avec le PDG de l'ARQ prévue demain matin.
- Réforme du régime de négociation: La CAQ a renié son engagement, modification qui aurait des impacts à très long terme.

Pour l'heure, sur 4 ans (2015-2019 sans compter 2020 où la loi spéciale fixe à 0 % notre augmentation de salaire): 14% d'augmentation pour les PPCP contre 5,25% pour les avocats et notaires de l'État québécois. Il y a eu des discussions à la suite de la volte-face de la CAQ. Nous ne pouvons pas entrer dans les détails, mais les canaux demeurent ouverts. Nous sommes actuellement en attente d'un retour sur un moyen un peu plus long, mais qui peut amener au même résultat. Il y a encore du travail en cours, la décision de la Cour supérieure est un élément en notre faveur.

Question M^e Alexis Milette – Contentieux Montréal : À quel moment viendra le moment de faire état du travail qui a été fait?

M^e Marc Dion : Nous pouvons faire état du travail fait par le passé. Dès le printemps 2017, démarches auprès du Barreau, appui de celui-ci en juillet 2018 après l'obtention d'une opinion contraire qui a été déconstruite par LANEQ.

Ensuite, rencontre des partis politiques, sauf Parti libéral. Appui des trois partis d'opposition.

Une fois les élections passées, demande de rencontre de la PGQ, changement du chef de cabinet et rencontre préalable demandée par le personnel politique à la fin novembre 2018. Rencontre des autorités administratives du 1200 pour remise de l'argumentaire et faire un tour d'horizon.

Plusieurs demandes de rencontre pour finalement avoir une rencontre en mars 2019 avec la ministre de la Justice, Sonia LeBel. Rencontre avec M. Dubé, SCT, à la fin mai. Explication de l'appui du parti, présentation du dossier, comment mettre en œuvre l'engagement de la CAQ. M^e Dion soulève que M^e Jolin-Barrette a été chercher l'appui du caucus du parti. M. Dubé a voulu consulter ses collègues et nous revenir.

Question M^e Charles Côté – MJQ : Jugement sur la loi spéciale, ce qui semblait clair qu'on a gagné sur l'inconstitutionnalité, est-ce que le fait qu'elle ne donne pas l'ordonnance d'un mécanisme, la seule façon qui pourrait nous donner le tout c'est retourner en grève, croit que cela ne fait pas vraiment peur au gouvernement?

M^e Marc Dion : Ce n'est pas parce que la Cour d'appel ne l'ordonne pas que le gouvernement ne devra pas le faire.

Question M^e Virginie Lachance – MJQ : Circonscription Jean-Talon, il y a beaucoup de membres. L'élection est peut-être un bon «timing»?

M^e Marc Dion : Il faut faire attention au niveau politique actuellement compte tenu des discussions qui sont en cours.

Question M^e Maxime Seyer-Cloutier – Contentieux Montréal : Jugement de la Cour supérieure, on a demandé des dommages et la juge ne les ordonne pas. Dans l'appel incident, la question des dommages a été laissée tomber, pourquoi?

M^e Marc Dion : Les procureurs nous ont donné une opinion juridique sur cette question à l'effet que les chances étaient nulles et c'est l'opinion des membres du Bureau de direction également. Le Bureau de direction a décidé de concentrer ses demandes.

Question M^e Maxime Seyer-Cloutier – Contentieux Montréal : On fait des concessions, pourquoi?

M^e Marc Dion : Divergences d'opinions.

Question M^e David Champagne – MJQ : Aimerais avoir la réaction du Bureau sur le rapport du comité de rémunération du DPCP, qui prévoit des hausses de +/- 20% sur 4 ans. Est-ce que la question de la parité est encore d'actualité?

M^e Marc Dion : La façon de négocier est clairement inadéquate. Sur la question de la négociation et de la parité, si une offre survient, les membres seront consultés.

Question M^e Charles Côté – MJQ : Si le comité est indépendant de celui de la Couronne, il n'y aurait probablement pas de parité. Si l'importance est d'avoir la parité, pourquoi ne pas tenter de l'avoir dans le cadre d'une négociation?

M^e Marc Dion : En janvier 2017, le 10% de la Couronne a été demandé et cela a été refusé par le SCT, même après 12-13 semaines de grève.

Sur la réforme, la question d'un comité de rémunération, effectivement cela n'impliquerait pas nécessairement une parité, mais compte tenu de ce qui se passe ailleurs au Canada, c'est pareil partout. Mais il n'y a pas de garantie sur la parité.

Question M^e Charles Côté – MJQ : Est-ce que la stratégie va changer pour parvenir à un résultat?

M^e Marc Dion : Dans le rapport du DPCP, il est tenu compte du comparable canadien.

Question M^e Émilie Fay-Carlos – Contentieux Montréal : Le rapport Dicaire a-t-il été obtenu?

M^e Marc Dion : Pas en vertu de la Loi d'accès. Par contre, M^e Pierre Grenier, notre avocat, a tenté de l'obtenir en Cour supérieure et il lui a été remis en partie caviardé et ce qui restait du document est la nature quasi judiciaire des fonctions des PCCP par rapport aux avocats et notaires.

Question M^e Émilie Fay-Carlos – Contentieux Montréal : Est-ce que les interlocuteurs qui résument, sans lire, sont-ils encore ceux avec qui on négocie?

M^e Marc Dion : M^{me} Édith Lapointe est toujours la négociatrice en chef, mais il y a des nouveaux au niveau politique. Le cabinet de M. Dubé semble d'avis que la situation des avocats doit être réglée une fois pour toutes.

Question M^e Émilie Fay-Carlos – Contentieux Montréal : Avec qui du 1200 il y a eu des discussions?

M^e Marc Dion : M. Yan Paquette entre autres.

Question M^e Émilie Fay-Carlos – Contentieux Montréal : Se questionne que ce que ces autorités-là et sur la réelle position que l'on peut attendre de ces autorités. Dans quelle mesure ils parlent des deux côtés de la bouche ?

M^e Marc Dion : La machine du Conseil du trésor tente toujours de convaincre le politique de donner le moins possible.

Question M^e Stéphanie Garon – Contentieux Montréal : Appui pour le communiqué de presse. Est-ce que nous avons des preuves écrites de cela?

M^e Marc Dion : Oui, un courriel de M^e Simon Jolin-Barrette par lequel la CAQ a donné son accord au projet de communiqué e LANEQ.

Question M^e André-Claude Veillette – MJQ : Avant les élections M^e Jolin-Barrette et M. François Legault donne leur appui, après les élections ils ont renié leur parole, sait-on pourquoi?

M^e Marc Dion : Les responsabilités quand ils sont élus changent selon eux et qu'ils ne peuvent pas le donner comme ça. Ils veulent une justification pour se rendre au bout du processus.

Question M^e Pierre Gagnon – CSPQ : La question de l'ordre des négociations des autres groupes a une incidence. Le fait que l'on précède encore les autres groupes, est-ce que cela peut nous nuire?

M^e Marc Dion : On va voir avec les prochains mois, mais on tente de régler 2015-2020, ce qui n'est pas la même chose que les autres groupes.

Question M^e Sheila York – SAAQ : L'audition à la Cour d'appel semble être un élément important. Les auditions sont-elles prévues?

M^e Marc Dion : La conférence de gestion est prévue le 2 décembre 2019. L'objectif est que le dossier soit entendu prioritairement sur la base du CPC et de la nature de la procédure en Cour supérieure. En Cour d'appel, il n'y a rien de prévu, mais on va tenter que ce soit entendu au printemps.

Question M^e Sheila York – SAAQ : Les rencontres avec le politique et le SCT ne pas prévues au calendrier?

M^e Marc Dion : Il ne s'agit pas de négociation standard actuellement, c'est au niveau politique. La Cour d'appel est un levier pour nous, comment ils le perçoivent on ne le sait pas, mais ils ne l'ignorent pas. D'ailleurs, les autres syndicats s'intéressent beaucoup à ce dossier.

Question M^e Manuel Klein – Contentieux Montréal : Décision services essentiels?

M^e Marc Dion : Le dossier sur les services essentiels est entre les mains des avocats et revient en Cour bientôt. Nous sommes rendus à l'étape de la fixation d'audition.

7. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

- Approbation des états financiers 2018-2019

M^e Lucie Martineau, trésorière, présente les documents communiqués aux membres avec l'avis de convocation d'AGA et résume les principaux points relatifs aux états financiers pour l'année financière qui s'est terminée le 31 août 2019.

RÉSOLUTION :

M^e Isabelle Gagné propose l'adoption des états financiers 2018-2019. M^e Édith Jourdain appuie cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Nomination d'un auditeur indépendant

RÉSOLUTION :

M^e Lucie Martineau propose de nommer M. Bernard Duval de la firme comptable Jalbert, Luneau, Mathieu, Duval à titre d'auditeur indépendant.

M^e Marc Dion appuie cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Prévisions budgétaires 2019-2020

M^e Lucie Martineau présente les résultats 2018-2019 ainsi que les prévisions 2019-2020.

M^e Martineau fournit les explications pertinentes sur les tableaux présentés

Équilibre avec un petit surplus.

Surplus de 352 718\$ dans le Fonds de grève et de négociation.

En juillet, on pourrait avoir assez accumulé. Il restera 2M\$ à payer d'ici octobre 2020. Si des sommes sont en surplus en août, les cotisations spéciales devraient cesser en juillet.

Il faudra prendre une décision concernant le Fonds de grève.

M^e Marc Dion : La cotisation devrait se terminer en juillet. Cependant, peu importe le régime de négociation qu'il y aura, ça prendra un peu d'argent dans le Fonds. Les membres devront être consultés en temps et lieu.

8. LISTE DES REPRÉSENTANTS ET DES SECTIONS DE TRAVAIL

Les modifications apportées à la liste des représentants et des sections de travail sont présentées comme chaque année pour permettre aux membres de suivre l'évolution au sein des différentes sections de travail.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question M^e Alexis Milette – Contentieux Montréal : Directive émise au MJQ pour limiter les heures supplémentaires. L'impression est qu'il y a un manque de ressources, une surcharge de travail. Disparité de manière d'autoriser les heures supplémentaires dans les membres du syndicat. Invite le Bureau de direction à s'y intéresser.

M^e Marc Dion : Effectivement, il s'agit d'un élément à discuter au Conseil des représentants du 5 décembre prochain.

M^e Luc Bruneau : En 2011, la question du bénévolat était importante. Des dispositions sont claires dans la convention collective. Il y a des dispositions, suggère des griefs.

S'il y a du travail effectué, l'employeur doit payer. Renverser le fardeau sur l'employeur à contester les heures réclamées.

10. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose la levée de l'assemblée.

Cette proposition est appuyée par M^e Ève Ringuette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'assemblée est levée à 19 h 15.

Procès-verbal adopté le 18 novembre 2020.

La secrétaire de l'assemblée,



Ève Ringuette, avocate